

## **Nanoparticules « dissimulées » : l'UFC-Que Choisir tire la sonnette d'alarme et porte plainte**

### **Vous revenez sur les nanoparticules et l'inquiétude qu'elles suscitent pour notre santé. Rappelez-nous ce que sont ces nanoparticules**

Elles se définissent comme un « nano-objet » dont les dimensions sont inférieures à 100 nanomètres (nm). Par exemple, 1 nanoparticule est 10 000 fois plus petite qu'un cheveu, ou 10 fois plus petit qu'un virus. C'est donc la taille qui définit une nanoparticule. On en trouve de plus en plus dans les aliments, dans les cosmétiques et leur présence inquiète. Si petite qu'elles peuvent pénétrer dans les cellules et les modifier sans que l'on sache si c'est un bienfait ou non.

La législation oblige les industriels à mentionner sur les étiquettes des produits alimentaires et cosmétiques la présence de nanomatériaux manufacturés, particules infiniment petites et dont les effets sont méconnus. Mais ce n'est pas toujours respecté...

Notre association de consommateurs a annoncé, le 23 janvier, porter plainte contre neuf entreprises agroalimentaires ou cosmétiques qu'elle accuse d'avoir commercialisé des produits contenant des nanoparticules non mentionnées sur l'étiquette. Elle dénonce le non-respect de cette obligation pour une majorité de produits testés.

### **Quelles sont quelques-unes de ces nanoparticules présentes et « oubliées » par les industriels ?**

Dioxyde de titane, additif utilisé pour blanchir et intensifier la brillance de confiseries ou de dentifrice, dioxyde de silicium ou encore oxydes de fer et de zinc, les 16 produits analysés par Que Choisir contiennent des nanoparticules mais seulement 3 en font mention sur l'emballage. Je cite le commentaire de notre association concernant cette présence anonyme. « Si la taille des nanoparticules est infinitésimale, le doute sur leur impact sanitaire est environnemental est, lui, gigantesque ». Les tests pratiqués ont démontré qu'il existait des nanoparticules dans 87% des 40 produits cosmétiques. Je vous livre une liste non exhaustive de marques connues taisant la présence de nanoparticules : les M& M's Peanuts (Mars), le dentifrice Aquafresh triple protection + blancheur (GlaxoSmithKline), le déodorant Sanex Natur 48h (Colgate – Palmolive), ou encore le stick à lèvres nourrissant Avène Cold Cream.

### **Pourriez-vous nous expliquer ce que demande l'UFC Que-Choisir en portant plainte ?**

Je le ferai volontiers dans une prochaine chronique.

**Février 2018 Serge AVEILLAN**